



#### Documents:

- [Charte de la démocratie locale et de la citoyenneté](#)
- [Le plan des quartiers par rues](#)



Le conseil municipal a décidé de renouveler les cinq conseils de quartier créés en 2014 pour permettre aux Bougivalais de participer directement à l'amélioration du cadre de vie.

#### Que sont « les conseils de quartier » ?

Afin de répondre aux préoccupations des habitants, la municipalité a créé lors de la précédente mandature cinq conseils de quartier. Ces instances ont pour objet l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la valorisation et la promotion des quartiers de Bougival. Ils permettent aux habitants d'être acteurs de la vie des quartiers et d'intervenir dans les choix répondant aux besoins sociaux, culturels, d'aménagement, d'équipements.

#### Qui en sont les membres ?

Le Maire est président de droit de chaque conseil de quartier. Pour l'animation des réunions, il est assisté d'un élu du conseil municipal, habitant le quartier. Ce dernier est le référent de quartier. D'autres élus du conseil, membre du quartier, font aussi partie de ce conseil de proximité. Le reste des membres du conseil sont les correspondants de quartier, c'est à dire des habitants, des commerçants, ou des représentants d'associations du quartier de la ville désignés pour une période de 2 ans renouvelables.

#### Comment se porter candidat pour être correspondant de quartier ?

Tous les habitants du quartier, âgés de seize ans et plus, en possession de l'ensemble des droits civiques, peuvent faire partie du conseil de quartier. Pour se porter candidat au poste de correspondant de quartier, il suffit de formuler une demande motivée auprès du maire, soit par courriel à [sophie.frenot@ville-bougival.fr](mailto:sophie.frenot@ville-bougival.fr) soit par courrier à l'adresse de la mairie : 126 rue du maréchal Joffre 78 380 Bougival.

#### Les modalités de fonctionnement des conseils

**La composition des 5 conseils de quartier sera arrêtée le 12 février 2021**, date limite pour faire parvenir sa candidature à la mairie. Les correspondants de quartier seront ensuite invités à signer la charte de la démocratie locale et informés sur les modalités de fonctionnement de leur conseil de quartier (réunions,

Le reportage d'Yvelines Première sur les conseils de quartier (38'49)

#### Contact:

Sophie Frenot : [sophie.frenot@ville-bougival.fr](mailto:sophie.frenot@ville-bougival.fr)

moyens mis à disposition : salles, budget participatif alloué...).

### **Encore plus d'informations**

Le projet de charte de la démocratie locale ainsi que le plan des quartiers sont disponibles sur le site internet de la ville et également consultables en mairie. Cette charte fixe les rapports entre la ville et les conseils de quartier. Elle définit les missions, les moyens et le périmètre d'action des conseils.

### **Quelques actions concrètes des conseils de quartiers entre 2014 et 2020 :**

☐ Elaboration et distribution à l'ensemble des bougivalais d'un guide des bonnes pratiques en matière de préservation du cadre de vie

☐ Renforcement des actions en matière de propreté urbaine : recrutement d'un cantonnier en centre-ville, plan de lutte contre les dépôts sauvages et autres incivilités

☐ Valorisation de l'espace public avec la création de parterres paysagers, embellissement des entrées de ville...

☐ Accompagnement dans la mise en place des points d'apports volontaires pour le verre en lieu et place de la collecte en porte-à-porte

☐ Renforcement des actions de sécurisation et d'apaisement de la circulation : création d'aménagements de sécurité (chicanes, potelets...), pose de barrières de protection pour les piétons...

---

**Source URL:** <https://www.ville-bougival.fr/article/conseils-de-quartier-vous-avez-jusquau-12-fevrier-pour-vous-porter-candidat-pour-etre>